

Edith Rozier-Robin

## Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Edith Rozier-Robin, « Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901 », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 1 | 1985, mis en ligne le 20 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index7.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index7.html>

Document généré automatiquement le 28 janvier 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

**Edith Rozier-Robin**

## **Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901**

- 1 “L’homme existe-t-il après tout quand le droit a cessé de vivre ?” Pascal Duprat
- 2 “C’est une bien vieille histoire”<sup>1</sup> aurait dit Napoléon III au moment de l’affaire de la souscription Baudin et du procès qui y fit suite en 1868. En effet, à quoi bon dix-sept ans après ressortir les vieux souvenirs ? La droite a souvent reproché aux républicains leur manie de commémorations, ces pseudo-manifestations du souvenir, prétextes à réveiller les passions et les antagonismes, qui détournent la légitime mémoire des morts vers des fins partisans. Le substitut Aulois, au cours du “procès Baudin” en novembre 1868, sacrifia lui aussi à cette tradition : la tombe de Cavaignac ne suffisant plus à satisfaire les passions qui avaient “fait du chemin et pris plus d’audace significative... il fallait pour point de ralliement un personnage plus actuel, un souvenir plus vivace, plus irritant surtout”<sup>2</sup>. Irritant donc provocant : pourquoi ce subit intérêt pour Baudin, ce souci bien suspect de lui offrir un monument alors que “les morts des 3 et 4 décembre n’avaient pas eu de funérailles”<sup>3</sup>, si ce n’est pour créer des troubles ?
- 4 Dix-sept ans après, alors que la page est tournée, que le souvenir de la mort de Baudin est “effacé dans la mémoire du plus grand nombre par de longues années de repos et de calme dans les esprits”<sup>4</sup>, à quoi bon relancer des querelles d’un autre âge ? Louis Napoléon ne montrait-il pas l’exemple de la mémoire courte : dès la fin décembre 1851, oubliant “l’événement” pour reprendre le mot de Maupas, il déclarait : “la France a compris que je n’étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m’absoudre en justifiant un acte qui n’avait d’autre but que d’épargner à la France et à l’Europe peut-être des années de troubles et de malheurs”<sup>5</sup>. En un mot : la fin justifiant les moyens, seul compte le présent. On notera simplement le paradoxe soulevé par la droite tantôt si prompte à revendiquer haut et fort le droit au souvenir des morts et des martyrs, politiques ou autres, à l’ériger en vertu nationale, voire nationaliste et qui, par ailleurs, fait sienne la thèse du nécessaire oubli du passé au nom du présent, de la paix publique et du consensus national.
- 5 Les droites dénie aux républicains le droit de commémorer, c’est-à-dire le droit à la tradition et à l’identité, le droit de revendiquer un héritage, à le faire vivre et à le transmettre. L’affaire de la souscription en est une illustration parmi d’autres. Soit on cherche à ridiculiser, à tourner en dérision, comme le firent les royalistes en 1889 au moment du transfert des cendres de Baudin au Panthéon, soit on s’y prend de façon plus habile, plus “politique”, tel Émile Ollivier. Il accuse Delescluze, après avoir dit toute l’estime qu’il avait pour l’homme, comme il se doit, de s’emparer de la mort de Baudin et d’organiser une savante manœuvre pour mettre à mal l’Empire libéral, en radicalisant les luttes. Aussi fin psychologue que rusé politicien, Delescluze qui sait que “le peuple de Paris a le culte de la tombe”<sup>6</sup>, souhaitait d’après Ollivier amorcer l’opération par une démonstration au cimetière Montmartre, en espérant que les choses tourneraient mal car “une répression dans un cimetière ressemblerait à un sacrifice”<sup>7</sup>. C’est non seulement prêter à Delescluze un machiavélisme qui lui est bien étranger, mais c’est surtout faire abstraction du contexte, de l’évolution politique du régime et du renouveau des forces républicaines.
- 6 En effet, les années 1865 voient le réveil de la gauche qui achève enfin sa traversée du désert. La peur et les plaies consécutives à la répression et aux années de compression s’apaisent et se cicatrisent peu à peu ; mais plus que tout, c’est d’elle-même dont elle se libère, de sa mauvaise conscience due à “la honte d’avoir subi le deux décembre”<sup>8</sup>. Sa relative absence des événements, son incompréhension de la situation l’avaient atteinte au moins autant que les coups de la dictature. Les républicains des années 1865 ont fait le bilan de leur “apprentissage de la République”. Le constat de la sous-éducation politique de la majorité des militants n’est certes pas l’élément le moins important du débat de clarification idéologique qui s’opère. Cette prise de conscience faite, la gauche se sent à nouveau capable d’initiative. Sans honte, les

républicains acceptent de se souvenir, d'écrire l'histoire du coup d'État qui est aussi celle de leurs erreurs et pour tout dire de leur échec, d'assumer dans sa totalité ce proche passé et de lui faire une place à part entière dans le patrimoine républicain.

- 7 C'est la genèse de ce souvenir, les premiers pas d'une mémoire encore convalescente que nous suivrons tout d'abord. Mais après : le souvenir pour quoi faire ? Une mémoire seulement faite de nostalgie, immobilisée par le poids du passé est un feu vite consumé, sans lendemain. Actifs et entreprenants en cette fin de Second Empire, les Républicains ont su éviter cet écueil ; ils utiliseront le souvenir du 2 décembre, le mettront au service de leur projet politique. La République au combat va le prendre, le façonner, lui donner ses représentations et symboles, choisissant dans la masse d'images qui composent le souvenir global du coup d'État. Elle privilégiera presque exclusivement le thème de la défense du droit, de la loi, aux dépens de celui plus dynamique, plus créateur mais conflictuel, des luttes et des résistances populaires à l'entreprise bonapartiste. Mémoire institutionnalisée, officielle, et mémoires individuelles, militantes et contestataires, ne seront pas pour autant systématiquement opposées l'une à l'autre. Elles sauront, comme en 1888, se retrouver et mêler leurs convictions. Mais à mesure que le temps passe, que les luttes et les revendications évoluent, que la classe ouvrière s'affirme, l'interprétation officielle du coup d'État, les modèles proposés, satisfont de moins en moins, les militants de gauche. Alors que l'internationalisme bouscule les idées et les hommes, ouvrant d'immenses espoirs aux luttes ouvrières, le recours à un thème aussi formel que celui de la défense du droit, symbolisé par un héros solitaire, Baudin, coupé des luttes, semble bien fade et démobilisateur. Rejeté des aspirations nouvelles faites de solidarité, de communauté et de fraternité, il est la preuve que la République ne peut imposer des valeurs si celles-ci ne sont pas ou plus légitimées par les forces populaires.

## Le Réveil

- 8 Si la gauche a mis tant d'années à rassembler ses forces et à refaire surface, c'est non seulement parce que le "parti républicain" sort laminé physiquement et idéologiquement du coup d'État, mais c'est aussi en raison du traumatisme créé par les massacres du jeudi 4 décembre à Paris, dont les conséquences dépassent très largement les limites de la zone d'influence républicaine. On ne tire plus seulement sur les "monstres de barricades"<sup>9</sup>, sur les professionnels du désordre, les balles perdues faisant quelques victimes dans la population, au hasard. En décembre 1851, on tire volontairement sur la foule, plus ou moins hostile, certes, mais non engagée directement sur le terrain. Voulant éviter à tout prix que ne se développe un mouvement insurrectionnel, à l'issue toujours incertaine, les militaires ont pris les devants, provoquant une répression sans commune mesure avec les troubles de la rue. Les parisiens resteront choqués pendant de longues années par ces scènes de violence.
- 9 Les mouvements de résistance ne s'organisèrent véritablement que le 3 ; les classes populaires, se souvenant de juin 1848, de leurs aspirations déçues, et du sort âpre qui leur était réservé depuis, n'ont pas immédiatement compris la véritable nature de l'acte de Louis Napoléon. "Le sentiment de la légalité violée les toucha peu... Là où les ouvriers n'avaient vu que le rétablissement du suffrage universel, les Républicains de la classe moyenne virent clairement la dictature militaire, la suspension indéfinie de toutes les libertés et la restauration de l'Empire à bref délai", écrit Ténot<sup>10</sup>. Si l'effet de surprise joint à la présence massive de l'armée ont pleinement joué le 2 et une partie du 3 décembre, à cette date, Louis Napoléon n'est plus aussi assuré de sa victoire. Tandis que la résistance armée s'organise, se dresse ce que Pascal Duprat appelle cette "sorte d'insurrection morale"<sup>11</sup>. Renouant avec la tradition révolutionnaire, les grands boulevards voient se former un "flot qui montait, montait toujours, comme si la nation tout entière eût voulu se montrer à l'armée, que l'usurpateur entraînait dans son crime. Il y avait plus de mépris que de colère..."<sup>12</sup>. C'est pour endiguer cette force que furent décrétés les massacres du 4 : terroriser les Parisiens, ces ennemis en puissance, pour leur ôter définitivement le goût de l'insurrection. La thèse qui fait de cette tuerie un acte non prémédité --la troupe cédant à la fatigue, à la peur ou à l'inexpérience-- semble bien fragile. Victor Schoelcher rapporte des paroles de P. Mayer qui traduisent assez bien l'état d'esprit et la détermination des bonapartistes durant ces journées : "en somme tout commentaire était

inutile. Il fallait, sous peine de défaite honteuse et de guerre civile, ne pas seulement prévenir mais épouvanter. En matière de coup d'État, on ne discute pas, on frappe. On n'attend pas l'ennemi, on fond dessus. On broie ou l'on est broyé"<sup>13</sup>. On retrouve cette violence prête à tout chez le Préfet de Police, C. E. de Maupas ; à cette nuance près que le Préfet a peur et que cela transparaît au fil de ses communiqués alarmistes ; sa volonté d'en finir vite n'en est que plus forte. Dans une note datée du 4 décembre, minuit dix minutes, et adressée au Ministre de la Guerre, S Arnaud, Maupas se montre dans les mêmes dispositions que les autres militaires : "... la terreur dans une insurrection est incontestablement la force la plus puissante"<sup>14</sup>.

10 Le bilan de ces journées : plusieurs centaines de cadavres qui "gisait pêle-mêle sur le seuil des portes comme au milieu des rues"<sup>15</sup>, mais c'est surtout l'effroi : "une impression de terreur dominait et semblait paralyser tout le monde, car chacun se retirait en silence, après avoir recueilli sa part des sinistres nouvelles du moment"<sup>16</sup>. Mais le but est atteint : "demain Paris sera dans la terreur, je ne le conteste pas, mais nullement tenté de prolonger sa lutte"<sup>17</sup>.

11 Les barrières subjectives levées, il reste les causes objectives du réveil de la gauche. La France politique et sociale des années 1865 n'est plus celle des années de compression. Le régime impérial, usé et déconsidéré, est contraint à faire des concessions. La libéralisation des écrits en général et de la presse en particulier est le signe, comme toujours, que le processus est en marche. E. Ollivier souligne que "l'abolition du régime discrétionnaire de la presse n'a pas seulement pour effet de rendre très hardie la polémique... des journaux de partis déjà autorisés, tels le *Temps* de l'orléaniste Nefftzer, *L'Avenir National* du jacobin Peyrat, *l'Univers* de Veuillot..."<sup>18</sup>, mais conduit à l'apparition de nouvelles feuilles, situées très à gauche pour certaines : le *Réveil* de Delescluze, au titre significatif, la *Revue Politique* de Challmel-Lacour, etc. Il voit dans cette floraison un "signe des temps"<sup>19</sup>. Liberté relative puisque les amendes, les tracasseries diverses, voire la prison, menacent encore les écrits, mais liberté incontestablement, car désormais la presse est pluraliste. Ce printemps s'étend aussi à la province ; dans de nombreuses villes "cent journaux allument des foyers de liberté"<sup>20</sup>. L'évolution, c'est aussi la foule des parisiens qui se pressent aux réunions publiques : "Paris depuis près de vingt ans n'a pas vu parole libre vivre sur les lèvres", dit encore Lissagaray<sup>21</sup>. Émile Ollivier remarque fort justement que si ces journaux n'avaient été que de simples feuilles partisans, véhiculant les ressentiments-dés partis, jamais elles n'auraient connu un tel succès. Or, loin de ressasser le passé, ils répondent avant tout à une attente impatiente, à un besoin d'air frais de "tous les hommes de pensée, de travail, las de l'incertitude dans laquelle un gouvernement sans résolutions (les) tenait depuis 1866, (qui) brûlaient de sortir de cet état incohérent où l'on ne retrouvait du passé que ce qui avait été faiblesse et imperfection"<sup>22</sup>.

12 L'enthousiasme qui accueille en 1868 l'ouvrage de Ténor *Paris en décembre 1851. Étude historique sur le coup d'État* n'est pas vraiment surprenant. L'auteur qui est journaliste au *Siècle*, s'affirme ouvertement républicain dans son avant-propos, qu'il date symboliquement du 14 juillet 1868. Il veut faire œuvre d'historien, pas de polémiste : "j'expose les faits, je ne les apprécie pas ni ne les juge"<sup>23</sup>, mais quelle arme que cette "impartialité, d'autant plus vengeresse", selon l'expression de Cambetta. Ce qui l'a déterminé, c'est que "les années passent ; il y a bientôt dix sept années écoulées depuis le 2 décembre. Toute une génération a grandi, qui ne sait pas, qui ne peut savoir comment s'est accompli ce coup d'État célèbre, origine du régime sous lequel elle vit. Où irait-elle puiser la connaissance exacte des faits ? Où est le livre honnêtement écrit qui raconte ces événements ?"<sup>24</sup>. Ténor dresse, entre autres, une liste des victimes ; énumération très incomplète mais qui a le mérite de donner un nom, une identité à ces morts jusque-là si contestés<sup>25</sup> par le régime. Invitation à la mémoire mais aussi outil du combat au quotidien, le livre propose à cette jeune génération de républicains "d'entrer dans la carrière alors que leurs aînés n'y sont plus, d'y trouver leur poussière et la trace de leur vertu" pour paraphraser la Marseillaise, et de poursuivre la lutte qui est désormais la leur. Il va s'attacher à démontrer que les anciens n'ont pas tous démerité, n'ont pas tous baissé les bras devant Louis Napoléon. Preuve en est : Baudin. Si ce n'est pas là le premier récit de sa mort, c'est en tout cas le premier à remettre cette mort en situation<sup>26</sup>, à l'expliquer politiquement, à

l'interpréter et à présenter son sacrifice comme un exemple. La presse républicaine contribuera largement à diffuser ce texte. Le coup d'État a enfin une histoire.

## Baudin : de la tombe au tombeau

- 13 C'est dans ce climat nouveau que se produit la découverte de la tombe de Baudin en novembre 1868. Si l'événement provoque une incontestable mobilisation dans les rangs républicains, le "peuple de gauche" parisien n'a cependant pas attendu cette circonstance pour manifester contre l'Empire. Baudin deviendra le symbole d'un combat ; il a même certainement contribué à affermir sa légitimité en assurant la filiation des luttes présentes avec les luttes passées ; mais s'il a donné ampleur et grandeur au souvenir, il ne l'a pas créé. Mémoire de l'ombre, adaptée à la rudesse des temps, attendant son heure, la mémoire républicaine n'avait jamais cessé de vivre. Des signes avant-coureurs en témoignent.
- 14 Dès 1866 peut-être même avant, les militants les plus avancés se retrouvaient le jour des morts au cimetière Montmartre. L'un des accusés du "procès Baudin", Charles Louis Quentin déclare : "je suis allé au cimetière Montmartre comme simple citoyen, ainsi que je le fais chaque année..."<sup>27</sup>. À défaut de Baudin, les manifestants réaffirmaient leur piété républicaine devant la tombe de Codefroy Cavaignac. On vient seul ou accompagné de ses enfants, afin qu'eux aussi participent au souvenir et se préparent à la lutte ; c'est le cas de Napoléon Gaillard : "je suis venu pour rendre hommage à des personnes dont la mémoire m'est chère... je suis allé au cimetière pour déposer deux couronnes et j'ai amené mon fils avec moi, parce que c'est mon devoir d'honorer ceux qui me sont chers, j'allais à la tombe de Cavaignac..."<sup>28</sup>. Les deux novembre sont donc une occasion de rassemblement pour la famille républicaine. Un peu plus tard, en novembre 1867, toujours au cimetière Montmartre, se tient une manifestation de solidarité avec Garibaldi, aux prises avec les troupes françaises. Cette démonstration de l'internationalisme républicain salue au passage Cavaignac, puis se rend à la tombe de Manin entourée par la foule : "Pour la première fois, les ouvriers remplissent les boulevards"<sup>29</sup>. On entrevoit déjà la place que tiendront dans l'expressionisme de gauche les monuments, qu'ils soient tombeaux, statues... En concentrant autour de lui les manifestants, le monument devient le symbole de l'anti-dispersion, le non-éparpillement des hommes et de leurs forces. L'unité du mouvement est à chaque fois éprouvée et recréée. Mais il ne s'agit encore ici que d'auto-pédagogie et pas encore de pédagogie des masses.
- 15 Mais venons en à Baudin, puisque c'est lui qui est à l'origine d'un nouveau militant incontestable en cette fin d'Empire, mais également celui vers lequel se tournera la Troisième République chaque fois qu'il lui faudra, au cours des moments difficiles, faire appel au civisme républicain.
- 16 Alphonse Baudin a été tué sur une barricade du Faubourg S Antoine, le mercredi 3 décembre 1851<sup>30</sup>. À l'époque, l'événement est passé presque inaperçu. *La Patrie*, journal bonapartiste en parle comme du "seul événement un peu grave de la journée" ; passé inaperçu parce que son frère Camille Baudin s'est hâté de récupérer le cadavre à l'hôpital Sainte Marguerite, le soustrayant du même coup à d'éventuels rassemblements populaires ; passé inaperçu parce que le jour des obsèques, le 5 décembre, le commissaire de police responsable de la bonne marche des opérations n'autorisa pas Camille Baudin à placer les insignes de Représentant sur le cercueil. C'est donc un catafalque anonyme qui partit au cimetière Montmartre ; une centaine de personnes formaient le cortège<sup>31</sup> ; passé inaperçu enfin, parce que Paris était en proie à la terreur après les événements de la veille, ainsi que nous l'avons vu.
- 17 Que la gauche n'ait pas attendu Baudin pour manifester son attachement à la République est vrai ; mais il n'en est pas moins vrai que la découverte de sa tombe a soulevé une grande émotion parmi ceux qui participaient au rassemblement du 2 novembre 1868. Napoléon Gaillard exprime bien le trouble qui les saisit au moment des retrouvailles : "Nous y sommes restés sur cette tombe, mon fils et moi une heure et demie sans dire un mot. C'est [a vérité]. J'ai entendu quelqu'un dire : on ne prononce donc pas de discours ? Mais moi je n'aurais pas pu prendre la parole tellement j'étais ému"<sup>32</sup>. Les manifestants savaient depuis peu que Baudin était inhumé au cimetière Montmartre, mais ils ne savaient pas précisément où. Tous les intervenants au "procès Baudin", y compris le substitut Aulois, avoueront leur ignorance.

Le fait que ce soit seulement en 1868 que les Républicains aient eu l'idée de chercher cette tombe est une nouvelle preuve de l'évolution des consciences : on est plus sûr de soi, plus hardi ; mais le livre de Ténoc a été déterminant pour leur démarche, leur permettant de retrouver enfin ce lieu trop longtemps caché. Lorsque N. Gaillard, encore lui, militant exemplaire et homme d'honneur déclare : "... il était tout naturel que, partageant ses opinions politiques et sociales<sup>33</sup>, j'eusse gardé de lui un souvenir qui ne s'effacera jamais... Je déclare que si j'avais été au cimetière pour me rendre sur sa tombe, je l'avouerais hautement... Mais la pure vérité, c'est que je ne connaissais que la tombe de Cavaignac"<sup>34</sup>.

18 On le croit volontiers.

19 Mais où était donc enterré Baudin ?

20 Quatre moments sont à distinguer.

21 1) Du 5 décembre 1851 au 13 février 1857, tout d'abord. Il est inhumé dans une fosse temporaire du cimetière Montmartre, située dans la 42<sup>e</sup> ou 43<sup>e</sup> division, aujourd'hui désaffectée. L'hôpital Bretonneau occupe l'emplacement de l'ancien cimetière.

22 2) Du 13 février 1857 au 25 octobre 1872. Le 13 février a lieu le transfert des restes dans la concession perpétuelle accordée à M Claudine Baudin (?). Elle est située dans la 25<sup>e</sup> division, 15<sup>e</sup> ligne, n<sup>o</sup> 1, avenue du Tunnel. C'est à cet emplacement que le tombeau a été découvert en 1868.

23 3) Du 25 octobre 1872 à août 1889. Nouveau transfert des restes et inauguration de la statue de Millet, le 2 décembre 1872. On y lit : "À Alphonse Baudin, Représentant du peuple, mort en défendant le droit et la loi, le 3 décembre 1851. Ses concitoyens, 1872"<sup>35</sup>. La concession, 9 m de terrain, est faite à "Monsieur Millet, statuaire, agissant comme mandataire du Comité de souscription Baudin... pour y fonder la sépulture perpétuelle de M. A. Baudin... Le terrain est situé 27<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> ligne, allée de la Chapelle".

24 4) 3 août 1889. Dernier voyage de Baudin, pour le Panthéon. Le 3 août 1889, dans le cadre des fêtes du Centenaire de la République, en présence du Président de la République Sadi Carnot, Baudin est une nouvelle fois honoré.

25 Il n'entre pas dans cette étude de faire l'histoire de la souscription et au monument élevé à Baudin. Nous relèverons néanmoins les éléments qui nous semblent participer à la formation du symbole qu'il devient à partir de ce moment.

26 L'initiative en revient à Charles Delescluze, au lendemain de la manifestation du 2 novembre 1868. Son journal, le Réveil, étant un hebdomadaire, il fait appel pour des raisons d'efficacité au quotidien d'Alphonse Peyrat, l'Avenir national, pour lancer la souscription. Le 4 novembre, on lit dans l'Avenir : "Aujourd'hui que le lieu où repose Baudin est connu, la démocratie doit un monument à ce Représentant héroïque. Les [...] d'adresser un appel à leurs amis. À dater de demain, une souscription est ouverte...". Elle connaît un succès considérable. Non seulement les signataires constituent "le véritable palmarès, le livre d'or du parti républicain à la fin de l'Empire"<sup>36</sup>, mais encore nombre d'orléanistes que leurs sensibilités du moment rendaient proches des républicains vont signer, comme J. J. Weiss, directeur du Journal de Paris. Le légitimiste Berryer, qui avait fait voter la déchéance de Louis Napoléon en décembre 1851, se fait également un point d'honneur de souscrire, d'adresser son "testament d'indignation, qui prouve que tous les partis se tiennent pour la revendication de la morale"<sup>37</sup>. Seule l'image et bientôt le symbole d'un homme, en l'occurrence Baudin, mort pour la défense du droit et de la légalité, références formelles et intemporelles s'il en est, pouvaient rassembler des hommes allant de l'extrême gauche à la droite libérale ; seul ce thème pouvait leur faire accepter de laisser de côté leurs divisions politiques, sociales, économiques. Delescluze et ses amis ont fait preuve d'un sens d'opportunité politique tout à fait extraordinaire. En choisissant le plus grand dénominateur commun, la défense du droit en général, en se situant sur le plan formel, évitant ainsi les prises de positions, ils ont su créer un front unique et isoler encore un peu plus Napoléon III et les bonapartistes. À droite comme à gauche, le message a été entendu : pas une note discordante dans les réponses ; on n'y parle pas de République, à peine de liberté et pas du tout de socialisme.

27 Après un moment d'hésitation --un procès public ne comportait-il pas plus d'inconvénients que d'avantages ?-- le pouvoir bonapartiste contre-attaque finalement, en lançant des poursuites

judiciaires, assimilant la manifestation et la souscription à des “manœuvres de l’intérieur”, les faisant ainsi tomber sous les rigueurs de la loi fourre-tout de 1858, dite loi de Sûreté générale : “est passible d’un emprisonnement d’un mois à 2 ans de prison et d’une amende de 100 francs à 2 000 francs tout individu qui, dans un but de troubler la paix publique ou d’exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l’Empereur, a pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences soit à l’intérieur, soit à l’étranger”. Les autorités judiciaires ne laissent pas traîner les choses : le procès est fixé aux 13 et 14 novembre. Sont inculpés les journalistes du Réveil et de l’Avenir National, mais également les principaux participants à la manifestation du cimetière. Les avocats de la défense appartiennent bien évidemment au clan républicain. Certains sont déjà fort célèbres, tels Adolphe Crémieux qui plaidera pour Charles Quentin ou Emmanuel Arago qui défend Peyrat. D’autres attendent leur heure : Gambetta est de ceux-là. Il va assurer la défense de Charles Delescluze. Ce choix peut surprendre. Les deux hommes se connaissent, pour s’être opposés en 1865 lors d’un procès où Gambetta défendait les intérêts de la Revue de Paris contre Delescluze. Il ne semble pas que cet épisode ait laissé de traces d’hostilité, apparentes tout au moins, entre les deux hommes.

- 28 Le déroulement du procès n’est marqué par aucun incident notoire ;
- 29 les débats sont peu passionnés et très juridiques. Les inculpés insisteront au cours des interrogatoires sur le caractère spontané et pacifique du rassemblement autour de Baudin. Un avocat à la Cour impériale, cité par la défense, confirmera le recueillement et la dignité des manifestants. Le réquisitoire du Ministère public est agressif mais sans surprise : “...Ce n’est pas la première fois que les partis politiques ont l’idée d’associer à leurs rancunes les noms de ceux qui ne sont plus et de choisir leurs tombes pour y faire étalage de leurs sentiments de haine contre les vivants”, mais il reste prudent quant aux peines à demander : “... il faut donner un avertissement aux uns, une assurance aux autres. Votre sévérité y pourvoira”, laissant ainsi aux juges toute latitude d’appréciation et d’interprétation, les plaidoiries de Crémieux et d’Arago ne rehaussent pas le débat ; celle de Gambetta va créer la surprise, tant elle va contraster avec le climat d’assoupissement du procès, où finalement le pouvoir bonapartiste s’en tirait plutôt bien. Gambetta va se livrer à une attaque en règle du régime de l’Empereur ; mais plus que le présent, c’est l’origine de l’Empire, ce coup de main sur la France qui est passé au crible ; Gambetta trouvera dans le Président du Tribunal, orléaniste, un allié objectif qui lui laissera tout loisir de se transformer en accusateur de l’Empire, le laissant démonter et étaler les rouages, transformés en autant de pièces à conviction.
- 30 Si Delescluze est bien vite délaissé par Gambetta au cours de sa plaidoirie, il ne sera pas oublié en revanche par le tribunal qui le condamne lourdement. La Cour, qui n’en est pas à une illégalité près, a jugé que Delescluze était en état de récidive, puisqu’il avait été condamné par le passé à des peines dépassant l’année de prison ; elle a donc considéré que la loi d’amnistie de 1859 ne lui était pas applicable. Le tribunal lui inflige une peine de 6 mois de prison, assortis de 2 000 francs d’amende (le maximum), qui seront ramenés à 50 francs, après appel ; la prison, elle, est maintenue. Seuls, parmi les inculpés. Gaillard fils et Peyrouton seront condamnés à un mois de prison et à 150 francs d’amende. Les autres devront payer des amendes.
- 31 Finalement, le coup d’éclat de Gambetta, inefficace sur le strict plan de la défense, puisque Charles Delescluze en a fait les frais, trouve toute sa signification et sa justification dans le retentissement et les prises de position qu’il provoque. H. Brisson résume l’impression produite : “la veille du procès, on parlait de Sadowa, du Mexique, du pape. Le lendemain, on ne parla plus que du 2 décembre, et, dévoilé, flétri dans son origine criminelle, l’Empire était condamné<sup>38</sup>”.
- 32 Le substitut Aulois, dans son réquisitoire, accusait les républicains d’exhumer un cadavre et de le promener “ici d’abord, par tout le pays ensuite, encore sanglant et troué de balles, pour que sa vue appelle sur ceux qui ont causé sa mort la malédiction publique et mette au peuple les armes à la main”. Le peuple en armes, ce n’est pas pour tout de suite. Mais dans tous les cas, Baudin ne servira jamais de référence pour déclencher des luttes sociales<sup>39</sup>. En effet, le symbole que va peaufiner la Troisième République, faisant de Baudin un compagnon de route bien malléable, propre et présentable sous tous rapports, est tout le contraire d’une arme de lutte des classes. On ne peut cependant pas accuser la République au pouvoir de détournement de

- 33 symbole. Elle n'a fait que reprendre, en le développant, en l'officialisant par des cérémonies, des inaugurations, *etc.* ce que l'opposition républicaine avait déjà élaboré, à la fin de l'Empire. Souvenons-nous que dès l'origine, dès 1852, P. Duprat tranchait la question et réduisait la lutte contre le coup d'État à la seule lutte pour le droit<sup>40</sup> ; les autres motivations passaient du même coup à la trappe. Cette tradition qu'on pourrait qualifier d'hyper-légaliste devait se perpétuer dans les milieux républicains universitaires, occultant ainsi la part la plus dynamique des luttes anti-bonapartistes. Le rassemblement spontané du 2 novembre 1868 est, finalement, le seul où Baudin ait été perçu dans sa totalité ; c'est le document à l'état brut, si l'on peut dire. Les militants présents le reçoivent tel quel, sans chercher à interpréter, sans choisir entre le combattant pour le droit et le combattant des luttes sociales. Les dirigeants républicains en revanche ont une certaine idée de ce que doit être Baudin, quelles idées son symbole doit véhiculer. À partir de là, le militant de la République démocratique et sociale est définitivement oublié, relégué. Mais après tout, l'oubli n'est-ce pas "lorsque la réparation légitime a commencé ?"<sup>41</sup> Le symbole élaboré, diffusé et popularisé par la République au combat puis gouvernementale était cependant le seul possible, le seul en lequel se reconnaissaient toutes les tendances politiques, à l'exception des bonapartistes et de quelques extrémistes. Les termes de l'adhésion de l'orléaniste J. J. Weiss marquent bien les limites du compromis : "... l'hommage public qui sera rendu à la mémoire de Baudin n'est et ne peut être qu'un hommage rendu à la liberté et à la patrie, en la personne de l'héroïque citoyen qui a voulu mourir pour elles"<sup>42</sup>. Weiss n'a que faire du républicain Baudin ; seul le citoyen, le héros civique, héros presque antique, sans couleur politique doit être célébré. À travers Baudin, c'est l'état de droit, les institutions démocratiques qui sont attendues et valorisées. Sur ce projet, l'unité nationale peut se reformer ; par-delà les hommes et les partis, c'est le consensus retrouvé. En ces dernières années de l'Empire, la reconquête du terrain politique par les républicains ne peut se faire que par une République la plus accueillante possible, la plus œcuménique. Un accord peut se trouver sur l'essentiel : la fin de l'Empire et le rétablissement d'un état démocratique, d'un état de droit qui pourrait prendre la forme d'une République. Mais cela suppose de la part des Républicains de sévères concessions. Il leur faut en particulier ne pas pousser en avant les revendications sociales, pour ne pas effrayer. Baudin sert ce projet : il est le symbole de la réconciliation puis de l'unité nationale retrouvées.
- 34 Nous allons voir comment la Troisième République, à diverses époques, saura l'utiliser, l'affiner au gré des circonstances, s'appuyer sur lui comme sur un garde-fou, face aux tentations extrémistes. Trois dates illustreront cette idée : 1878, 1888 et 1901.

## Baudin au service de la République

- 35 De 1872 à 1878, la France connaît les rigueurs de l'ordre moral et les dangers de la République conservatrice. Durant ces années sombres la République, si peu républicaine, délaisse les symboles trop évocateurs. L'année 1878, qualifiée par J. J. Chevalier "d'année d'apaisement" voit une première initiative. Le 9 mai, un Conseiller municipal de Paris, M. Moricourt, dépose sur le bureau du Conseil une pétition demandant que l'on appose une plaque rue du Faubourg Saint Antoine, là où fut tué Baudin "en défendant les droits de la nation violée par Louis Napoléon Bonaparte". La crise du 16 mai, toute proche, avait réveillé le spectre du coup d'État et les tentations totalitaires ; l'alerte était passée, mais plus que jamais la mémoire républicaine se devait d'être en éveil, l'arme au pied. Le Conseil Municipal adopte la proposition à sa séance du 14 mai, mais il faudra attendre près d'un an, le 25 mars 1879, pour que le Président de la République autorise par décret la pose de la plaque. Entre ces deux dates, le paysage politique s'est considérablement modifié. La République s'affirme de plus en plus républicaine : par son Président tout d'abord, Jules Grévy, élu en janvier, sans heurts grâce à un mécanisme institutionnel bien au point, par le renouvellement partiel du Sénat qui entraîne un changement de majorité, au profit des républicains, au sein de cette assemblée. L'inscription portée sur la plaque est la seule où il soit fait référence à un régime politique précis, en l'occurrence la République : "Devant cette maison est tombé glorieusement Jean Baptiste Alphonse Baudin, Représentant du peuple pour le département de l'Ain. Tué le 3 décembre 1851, en défendant la loi et la République", comme si l'on voulait montrer que la République, c'est la synthèse

entre le suffrage populaire, sa volonté et le droit sans lequel il ne peut y avoir de démocratie ; la République réalise l'équilibre des forces.

36 Nous l'avons dit, Baudin sera le recours symbolique chaque fois que l'État de droit sera menacé par l'État de fait, par la force, par le césarisme. Une alerte sérieuse se produit en 1888 et donne aux républicains l'occasion de manifester leur attachement aux principes fondateurs du régime et contre le pouvoir personnel. En dépit du rééquilibrage qui se produit par la nomination du républicain Floquet comme Président du Conseil, l'agitation boulangiste est intense et les craintes les plus vives demeurent. Le choix de la tombe de Baudin n'en est que plus significatif. Paris, à cette époque, n'est pas démunie de symboles républicains ; mais c'est celui de Baudin qui est le plus en accord avec la situation, qui sert le mieux la démonstration qu'entreprend le Conseil Municipal.

37 La manifestation désormais traditionnelle au Cimetière Montmartre va prendre cette année un caractère exceptionnel tant sur le fond que sur la forme. Les soixante-quinze membres républicains du Conseil Municipal, avec à leur tête son Président, M. Darlot, appellent, en effet, à la manifestation du 2 décembre : "l'anniversaire du coup d'État de décembre n'a jamais cessé d'éveiller dans les consciences républicaines une réprobation unanime. Cette protestation du droit contre la force, de la liberté contre le pouvoir personnel, s'impose plus que jamais dans les circonstances présentes, comme un pieux souvenir et comme un noble exemple. Le Conseil Municipal de Paris... fait appel au concours de tous les républicains pour affirmer sur la tombe de Baudin que le crime ne se prescrit pas... À cet effet, le Conseil décide de se rendre en corps, le dimanche 2 décembre, à 2 h de l'après-midi, au Cimetière Montmartre pour déposer une couronne sur la tombe de l'héroïque défenseur de la République et il convie le peuple républicain de Paris à venir témoigner avec lui, dans un calme recueillement, de son inébranlable attachement au droit, à la liberté, à la République"<sup>43</sup>. C'est cet appel officiel et solennel à la participation populaire qui est nouveau. Le pouvoir effectue un retour aux sources, à ses racines populaires dans les heures sombres. Un succès de la manifestation sera le signe éclatant de la légitimité républicaine, reconnue et voulue par tous. Cette manifestation sera la démonstration que le fondement de la République c'est le peuple, qu'ils vivent l'un par l'autre, l'un pour l'autre ; démonstration de masse par opposition à la poignée de factieux de Boulanger ; manifestation-avertissement aussi : connu pour Napoléon III et sa clique, c'est le même sort qui attend Boulanger s'il attend à la République puisque les crimes "portent en eux-mêmes leur expiation et leur châtement"<sup>44</sup>. L'État et le peuple dans la rue, c'est la nation tout entière qui s'insurge et fait front contre l'ennemi. L'esprit de 93 n'est pas loin. La droite du Conseil va se déchaîner : l'initiative partirait de la rue Cadet<sup>45</sup>, ce qui est bien évidemment une circonstance aggravante ; si elle n'est pas opposée à un hommage à Baudin, elle est en revanche hostile à une manifestation populaire "à la merci de laquelle se trouvera l'ordre public"<sup>46</sup> ; des provocations sont à craindre : certains vont sortir des drapeaux rouges, d'autres vont crier Vive Boulanger ; mais de toutes les façons, cette manifestation est illégale car le Conseil Municipal pas plus que le Conseil Général n'ont le droit d'adresser des proclamations aux populations et encore moins de les convier à manifester. Le Conseil général de la Seine passant outre ces protestations s'associe à l'initiative municipale.

38 Unité : tel est le mot d'ordre pour cette journée du souvenir. Unité partout, y compris en ne se recueillant qu'en un seul lieu. Un Conseiller avait généreusement proposé d'associer Denis Dussoubs, somme toute aussi méritant que Baudin. Sa proposition fut refusée car la cérémonie au Cimetière Montmartre "constitue une manifestation politique devant laquelle toutes autres doivent d'effacer... Nous ne devons rien faire qui puisse affaiblir le caractère de la grande manifestation sur la tombe de Baudin"<sup>47</sup>. La droite en profiterait à l'évidence pour parler de division du mouvement. Tout ce que la France compte d'associations, de cercles, loges, *etc.*, républicains, socialistes, radicaux, en un mot la gauche, envoie son adhésion et son soutien à Paris. De très nombreux Conseils généraux et municipaux font de même<sup>48</sup>. Cette initiative, bien que parisienne à l'origine, prend un caractère national par son ampleur et son retentissement. Avant même que ne se déroule la manifestation, les républicains avaient gagné leur pari.

- 39 La municipalité qui a voulu donner à cette journée un caractère de grandeur et de “force tranquille”, en a particulièrement soigné la préparation ; on ne fait pas défiler des milliers de personnes sans ordre. “Les manifestants seront échelonnés le long des quais de Cessvres, de l’Hôtel de Ville, des Célestins, Henri IV, et du Boulevard Bourdon, jusqu’à la Bastille s’il y a lieu. Des piquets indicateurs portant les numéros assignés à chaque corporation seront déposés le long de ces voies... Les commissaires sont invités à prier les groupes auxquels ils appartiennent d’assister à la manifestation sans autre emblème que leurs insignes ou leurs couronnes”<sup>49</sup>.
- 40 Afin d’éviter tout débordement, seuls les porteurs de couronnes s’approcheront du monument, tandis que les musiques joueront des airs de marche afin de hâter le mouvement. Baudin est partout, en ce dimanche 2 décembre 1888. Paris prend un bain de républicanisme ; images, sensations, sons, musique : tous vibrent pour la République. Place de l’Hôtel de Ville : le statuaire Jules Printemps y a déposé son “Baudin” ; le compositeur populaire Jules Jouy a créé pour la circonstance deux strophes que l’on chante sur l’air du Chant du Départ : “Marianne en chantant nous mène vers la tombe / Où Baudin gît le crâne ouvert / Lorsque pour une idée un soldat lutte et tombe / Son laurier reste toujours vert / *etc.* Le refrain proclame : “La République nous appelle / À ses cris, il faut accourir / Si décembre se renouvelle / Comme Baudin sachons mourir (bis)”. La dérision recherchée par les royalistes du Triboulet ne porte nullement atteinte à l’immense succès de la “manifestation grandiose”. M. Darlot peut saluer cette foule qui “a fait ressortir avec tant d’éclat l’accord intime qui existe entre la République et la Nation, le profond attachement qui les unit l’un à l’autre”<sup>50</sup>.
- 41 Une nouvelle fois, Baudin a rempli son rôle. Le peuple de gauche était là au rendez-vous, venu “demander le mot d’ordre pour le prochain combat”<sup>51</sup>, conscient de ses responsabilités, consentant à être silencieux, une fois de plus, dans cette manifestation muette où pas un discours ne devait être prononcé comme “si vous portiez déjà le deuil de la République, comme si vous en étiez encore réduits à murmurer gloire au vaincu”<sup>52</sup>. Et pourtant, il y en avait des choses à dire. Lissagaray a écrit pour cette cérémonie un texte qui restera inconnu et qui témoigne du profond déchirement de ce militant de tous les combats de la République et du socialisme face à la signification d’une telle manifestation. “Ce n’est pas le silence que vous cherchez, génération nouvelle... Ce n’est pas un hommage d’impuissants et de résignés, c’est un acte de vie que vous prétendez apporter sur cette tombe. Mourir pour la République n’est pas un mot d’ordre en République. Comment faire vivre la République et vivre libre par elle, voilà ce que vous voulez savoir”<sup>53</sup>. Lissagaray sait, quant à lui, que la République ne tient pas ses promesses, mais il sait aussi que la pire des choses serait de céder aux charlatans, à ceux, ou pire à celui, qui prétendraient donner tout de suite. Les ennemis de la République sont toujours là. Comme par le passé, les “nouveaux ratapoils” et tous les réactionnaires guettent, attendent leur heure. Alors, que les revendications s’expriment avec force : “Vous êtes mécontents parce que vous êtes mal servis ; eh bien servez-vous vous-mêmes” mais dans le cadre de la République. En dépit des insatisfactions, des déceptions, voire des trahisons, la République demeure un acquis inestimable. “Aujourd’hui, la République est vivante... Il dépend de vous de la conserver”, et de la faire progresser, pourrait-on ajouter. C’est pourquoi il exhorte les jeunes générations à ne pas brader sur un coup de tête l’héritage, en particulier ces Droits de l’Homme et du Citoyen, si chèrement payés par leurs pères, car tout alors serait à refaire. Delescluze est mort désespéré en 1871. Lissagaray espère encore en une République sociale ; c’est pour cet idéal. pour qu’un jour advienne la promesse toujours renouvelée et jamais tenue qu’il continue à se battre, par principe, pour les principes, qu’il légitime malgré tout des cérémonies comme celles du 2 décembre 1888.
- 42 Une dernière fois, en 1901, la République fait appel à Baudin. Un comité formé d’habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement envoie au Conseil Municipal une pétition demandant que l’on élève une statue au Représentant de l’Ain. Le Conseil donne un avis favorable à la proposition dans sa séance du 21 juin 1901. L’emplacement choisi se situe au croisement de l’avenue Ledru-Rollin et de la rue Traversière<sup>54</sup>.
- 43 Après diverses péripéties, l’inauguration est fixée au 8 décembre, puis reportée au 22. Les élections municipales qui viennent de se dérouler ont amené au Conseil une majorité de droite,

à forte représentation nationaliste ; à leur tête, Dausset, fondateur de la Ligue de la Patrie française. Les rapports entre le Conseil Municipal et le Gouvernement sont donc pour le moins tendus. L'inauguration de la statue sera une occasion de tester le rapport de forces, chaque parti essayant de tirer bénéfice de la situation. L'usage veut que ce soit la ville qui organise les cérémonies puisque c'est elle qui a commandité l'œuvre et que, de plus, le terrain est municipal. Le Conseil, sûr de son bon droit --n'a-t-il pas reçu une lettre du Secrétaire du Comité pour l'érection du monument Baudin, Jules Porral, qui le remercie de son aide pour "consacrer la mémoire de celui qui est mort pour la défense du droit et des libertés publiques"-- n'entend pas se faire distancer par le gouvernement. Dans une motion du 9 décembre, le Conseil réaffirme qu'il est "résolu à maintenir les droits et prérogatives de l'Assemblée Municipale et décide qu'il assistera en corps à la réception solennelle du monument érigé... à la mémoire du Représentant Baudin, mort pour la République". Finalement, le gouvernement trouve la parade et transforme cette inauguration en une cérémonie pour le cinquantenaire de la mort de Baudin. On peut donc se passer du Président du Conseil Municipal Dausset. De toutes les façons, les formes sont respectées, puisque le gouvernement invite au lieu et place du Président, le Conseiller Opportun, Vice-président de gauche du Conseil. "Il fallait un républicain non soupçonné de cléricisme ou de monarchisme", pas "un partisan des capucins et des nonnes". Cette inauguration fut un échec. Loin de s'appuyer sur la population parisienne, qui ne lui était certes plus favorable depuis les dernières élections, mais il y avait encore des gens de gauche à Paris, qui seraient volontiers venus, pour soutenir la République, sentant bien les dangers potentiels de la situation, le gouvernement a eu une attitude défensive, frileuse, refusant la présence populaire, lui préférant celle de quelques notables refroidis. Les articles qui relatent ce moment font état de son caractère bâclé : "la célébration a eu lieu à neuf heures du matin, par un triste jour d'hiver, et au milieu d'un cortège où il y avait tant de militaires et de policiers que s'il n'avait pas été coulé en bronze, Baudin n'en aurait peut-être pas été rassuré... C'est que le gouvernement, au lieu de faire de la cérémonie une fête pour Paris, en avait fait une fête contre Paris"<sup>55</sup>. Cette fois, le consensus est brisé. Le gouvernement, par son attitude, par sa maladresse, porte une large responsabilité dans l'échec, mais de l'autre côté, le cœur n'y est plus. Ce rendez-vous manqué met en évidence les limites du symbole Baudin. La gauche ne s'y reconnaît plus ; depuis 1872, les mentalités politiques ont fait du chemin et ce type d'évocation n'a peut-être plus grande résonance dans la mémoire républicaine, a fortiori si les militants se sentent exclus par ceux-là mêmes qui ont en charge les forces de gauche et qui devraient chercher à unir, pas à diviser. D'autres luttes, d'autres ambitions ont pris la relève ; cette dernière inauguration est en porte-à-faux avec les préoccupations de la gauche, mais aussi avec la réalité politique. Les institutions républicaines ne sont plus menacées comme par le passé ; ce qui compte, maintenant que l'acquis essentiel n'est plus remis en question, ce sont les conquêtes sociales. Plus que jamais, c'est le combat collectif qui s'impose et qui paye. L'exemple de la mort d'un homme seul, sur sa barricade, ne suffit plus à mobiliser ; la figure romantique du héros solitaire symbolisant à l'évidence l'échec, la résignation pour les jeunes générations.

44 Reconquête du pouvoir politique, normalisation de son image, éducation des masses : ce sont là trois explications possibles pour saisir le fonctionnement et la démarche de la mémoire républicaine, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle et des toutes premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

45 La République se souvient des événements de 1851, en se focalisant sur un seul élément, en privilégiant un seul thème : la défense du droit, symbolisée par le combat d'un seul homme : Baudin. Toute sa stratégie politico-éducative s'appuiera là-dessus. Le droit étant, par définition, un concept universel, celui qui le représentera ne devra pas être trop marqué, trop déterminé, apparaître comme l'homme d'une situation. En conséquence, pour que le modèle soit efficient, il faut le débarrasser de ses scories temporelles, le dépouiller jusqu'à en faire une pure image. C'est donc un Baudin désincarné, intemporel, qui est présenté aux masses populaires. Les inscriptions sur les plaques commémoratives attestent de cette volonté d'universalité : 1872 : le droit et la loi ; 1879 : le droit et la République ; enfin, en 1901 : Représentant du peuple. L'appauvrissement est à son comble. Mais le procédé a un autre avantage. La volonté d'universalité entraîne la volonté de neutralité ; Baudin n'est d'aucun

clan ; aucune classe ne peut le revendiquer ; il appartient à la nation tout entière. En symbolisant le consensus national, il dépassonne du même coup le débat. Vidé de son contenu, le coup d'État est dédramatisé ; immobile solitude de Baudin --que jamais on ne voit au côté de ses camarades, armé comme eux d'un fusil, prêt à se battre-- dans une sorte de face à face, de défi à Louis Napoléon ; le droit et la force.

46 Pas plus que lors du vote de la loi de Réparation nationale en 1881, où les pouvoirs publics ne venaient en aide aux soldats de la République ou aux résistants mais aux victimes de l'arbitraire, exprimant ainsi leur "dette de reconnaissance", la Troisième République n'a pas eu le courage ou la générosité d'accepter que des hommages collectifs soient rendus à l'ensemble des victimes parisiennes, c'est-à-dire aussi bien aux "obscur héros du droit", qu'aux combattants, militants et conscients, portés par un idéal politique et social. La présence du Mur des Fédérés n'explique pas tout. Confiantes dans la bonne volonté de cette République qu'elles avaient tant voulu, des associations comme la Famille des Proscrits lanceront l'idée, le 3 décembre 1883, d'un monument dédié à toutes les victimes du coup d'État. Presque dix ans plus tard, c'est l'échec qui mettait un point final à d'interminables et dérisoires démêlés politico-administratifs. Seuls restaient la colère, la tristesse et le doute.

48 Edith Rozier-Robin, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

49

### Notes

1 Propos rapporté par C. Delescluze dans son éditorial du Réveil, 3 décembre 1869.

2 *Affaire de la souscription Baudin. Seul compte rendu complet recueilli par la sténographie et revu par les défenseurs*, Paris. Armand Le Chevalier, 1868, p. 27.

3 *Idem*, p. 69.

4 Extrait des attendus du jugement in : A. Zevaes : *Les Débuts de la Troisième République et le procès Baudin*, Paris. Arthaud, 1935, p. 70.

5 Il s'agit de la réponse de Louis Napoléon au message du Président de la Commission Consultative, Baroche, au lendemain du plébiscite. Cité par le Capitaine H. de Mauduit : *Révolution militaire du 2 décembre 1851*, Paris, A. Delahays, 1852, p. 283-284.

6 Émile Ollivier, "L'Affaire Baudin", *Revue des deux mondes*, Mai 1906, p. 294.

7 *Idem*.

8 C. Delescluze, *Le Réveil*, vendredi 3 décembre 1869.

9 Expression utilisée par les Commissions mixtes.

10 Eugène Ténot, *Paris en décembre 1851. Étude historique sur le coup d'État*, Paris, A. Le Chevalier, pp. 132 & 134.

11 Pascal Duprat, *Les tables de proscription de Louis Bonaparte et de ses complices*, Liège, chez Redouté, imprimeur-libraire, 1852. 2 tomes, tome 1, p. 53.

12 P. Duprat. ouv. cité, p. 53.

13 Victor Schœlcher, *Le deux décembre. Les massacres dans Paris*, Paris, Librairie de la bibliothèque démocratique, 1872, p. 7.

14 Arch. nat., 45 AP dossier 4, Papiers Rouher. Contient un échange de notes Maupas-Saint-Arnaud et Saint-Arnaud-Général Magnan. Maupas ne cessa de réclamer le canon, arme disproportionnée pour la répression des combats de rue sauf à vouloir faire une tuerie. 4 décembre 1 h. 15 : "il me faut le bruit du canon et son effet. Surtout du canon. Et vite". 4 décembre, 1 h 35 : "un symptôme fâcheux se produit... les habits noirs se mettent aux barricades, les gardes nationaux portent leurs fusils... Il faut agir avec le canon". 4 décembre, 1 h 50 : "nous sommes entourés d'émeutiers. On tire à ma porte... Envoyez à la Préfecture un régiment et le canon". Comme ce qui s'est passé le 4 ne semble pas suffire à Saint-Arnaud, il écrit à Magnan, le 4 décembre à 5 h 30 : "donnez des ordres ce soir pour que le combat puisse recommencer demain avec avantage. N'omettez aucun détail surtout en artillerie et génie pour pénétrer dans les maisons... Je regarde comme important de faire évacuer les boulevards. C'est là le foyer de la révolte".

15 Capitaine Hippolyte de Mauduit, *Révolution militaire du 2 décembre*. Paris, A. Delahays, 1852, p. 260.

16 Capitaine H. de Mauduit, ouv. cité, p. 255.

17 *Idem*, p. 256.

18 E. Ollivier, ouv. cité. p. 280.

- 19 *Idem*, p. 281.
- 20 P. O. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, Paris, F. Maspéro, 1982.
- 21 *Idem*.
- 22 E. Ollivier, ouv. cité, p. 284.
- 23 F. Ténôt, ouv. cité, p. 7.
- 24 *Idem*, p. 6.
- 25 P. Duprat signalait lui aussi quelques noms ; mais son livre écrit en exil, en Belgique, n'a connu qu'une très faible diffusion et encore probablement dans un cercle de proscrits, donc de gens qui savaient.
- 26 Peu de temps après l'ouvrage de Ténôt, toujours en 1868, paraît la première biographie de Baudin, écrite par Jules termina : *Alphonse Baudin, Représentant du peuple. Mort le 3 décembre 1851. Biographie*, Paris, Armand Léon, 1868, 32 p. avec un autographe. Lermina insiste sur le Baudin médecin des pauvres (p. 6), militant de gauche très avancé : "Baudin était ou plutôt se disait communiste,... il n'acceptait ni le système de Cabet, ni celui de Considérant, il était très opposé à l'organisation sociale défendue par Louis Blanc. Autrement dit, Baudin voulait la révolution sociale, le bien du plus grand nombre" (p. 9). On verra plus loin que cet aspect, lié à la lutte des classes sera "oublié" par la République officielle.
- 27 A. Zevaes, *Les Débuts de la III<sup>e</sup> République et le procès Baudin*, Grenoble, Arthaud, 1935, p. 54.
- 28 *Affaire de la souscription Baudin. Compte rendu sténographique*, p. 108. N. Gaillard est un bel exemple de continuité et de fidélité au combat de la gauche. 1848, 1851, futur chef de barricade pendant la Commune. R. Huard, dans sa thèse (tome II) et dans son livre *Le Mouvement républicain en Bas Languedoc*, donne de très intéressants renseignements sur ce militant.
- 29 Lissagaray, ouv. cité
- 30 À ma connaissance, il n'existe qu'une seule étude récente sur Baudin ; il s'agit d'une thèse de médecine soutenue par le Médecin Colonel Pierre Foras, à Lyon en 1975. Ce travail m'a été communiqué par M. Brault, directeur du Bureau des Cimetières à Paris.
- 31 Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> supplément* (ca. 1877). La 1<sup>re</sup> édition de 1867 ne consacre à Baudin que de très brèves lignes, écrites par P. Larousse lui-même et qui a été témoin de la mort de Baudin.
- 32 *Affaire de la souscription Baudin. Compte rendu sténographique*, p. 109.
- 33 Nous avons une nouvelle confirmation que Baudin était plus qu'un simple défenseur du droit ; le fait que ce soit un militant révolutionnaire comme Gaillard qui l'affirme n'est pas sans importance.
- 34 *Affaire de la souscription Baudin. Compte rendu sténographique*, p. 108.
- 35 On a pu voir la maquette du tombeau lors de l'exposition Gambetta à Paris. Elle appartient aux collections du Musée Carnavalet.
- 36 A. Zevaes, ouv. cité, p. 37.
- 37 Dans *Plaidoirie de Gambetta lors du procès Baudin*.
- 38 Zevaes, ouv. cité, p. 77.
- 39 Nous ne savons pas si Baudin a été reconnu, d'une manière ou d'une autre, par les Communards.
- 40 P. Duprat, ouv. cité, p. 53 et suiv.
- 41 Gambetta in : Zevaes, ouv. cité, p. 73.
- 42 *Idem*, p. 71.
- 43 *Conseil Municipal de Paris. Procès-verbal de la séance du 74 novembre 1888*. P. 569.
- 44 *Idem*.
- 45 *Conseil Municipal. Procès-verbal du 16 novembre 1888*. Intervention de M. Despres. P. 606.
- 46 *Conseil général de la Seine. Procès-verbal de la séance du 19 novembre 1888*. Intervention de M. Despres (idem).
- 47 *Conseil Municipal. Procès-verbal de la séance du 21 novembre 1888*. Intervention de M. Chautemps. P. 648.
- 48 Voir la liste détaillée dans les P.-V. du Conseil Municipal. Séances des 16, 21, 23, 28 novembre et 3 décembre (les retardataires).
- 49 *Carnavalet. Cabinet des Estampes*. Portrait 17. Ce carton consacré à Baudin est intéressant par les pièces relatives à la manifestation de 1888 : instructions à l'usage des commissaires

délégués pour le bon déroulement du cortège. Un plan du parcours. Un texte de Lissagaray :  
"Ce qu'il faudrait dire sur la tombe de Baudin, *etc.*".

50 Conseil Municipal. P.-V. de la séance du 3 décembre 1888. P. 758.

51 Lissagaray, "Ce qu'il faudrait dire...".

52 Idem.

53 Idem.

54 La statue de bronze est l'œuvre d'Eugène Boverie. Il obtiendra pour cette réalisation une médaille lors du salon de 1901. En 1941, au nom de l'ordre nouveau, Abel Bonnard, à la suite de Pétain, demande "une juste et salutaire révision de nos gloires, de façon qu'il n'y ait plus d'intrus ni d'indignes dans ce peuple peu nombreux des statues, qui doivent pourtant proposer de nobles exemples à l'innombrable peuple des hommes". Au nombres des "intrus" et des "indignes" : Hugo, Lamartine, Baudin. Le symbole est toujours vivant.

55 Francis Charmes, "Chronique de la quinzaine", *Revue des deux Mondes*, janvier 1902.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Edith Rozier-Robin, « Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine 1868-1901 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 1 | 1985, mis en ligne le 20 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index7.html>

---

### ***Droits d'auteur***

Tous droits réservés

---

***Licence portant sur le document*** : Tous droits réservés